

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CHENAL DE MAUBERT

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de SAINT-FORT-SUR-GIRONDE (17240)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Ecluse de chasse	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Chenal mentionné comme « Etier de Maubert » sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littoral V2 au niveau de l'écluse située la plus en aval (côté aval de l'écluse). Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres / si confirmation du choix de l'écluse)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

